

# CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

## COMPTE RENDU

Séance du lundi 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des Associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents (puis 20 au point VI)	21
Votants (puis 21 au point VI)	22
Pouvoirs	1

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **MILOT** Christine, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FONTAINE** Vincent, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **BURDIN** Frédéric, **PACCOUD** Anaïs et **POTHRAT** Lucie (*départ au point VI*).

Pouvoirs : Christophe **GENEST** donne pouvoir à Marc **NEYRA**

Secrétaire : Myriam **ROCHETTE**

### I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 15 mars 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### II - AFFAIRES FONCIERES

#### ➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	Reçue en Mairie le
<b>Terrain non-bâti</b>	Chemin des Bonnetières (AT72)	<b>Laurent et Emmanuelle NICOLAS</b>	M. et Mme Benoît BALMONT	342 Chemin des Aigus 69 480 Anse	11-mars
<b>Bâti sur terrain propre</b>	204 VC Montée des Sarments	<b>Christian VEYRAT</b>	Vincent et Céline CHARTIER	26 rue de la Cité Lyon 3ème	05-mars

### III – AFFAIRES FINANCIERES

#### ➤ Demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL

Monsieur le Maire rappelle que L'Etat soutient financièrement les collectivités locales dans la réalisation de certains de leurs projets. Ces aides financières sont organisées en plusieurs programmes dont deux

principaux que sont la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

Les dossiers doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> mai 2021 pour la DETR et la DSIL classique, et avant le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la DSIL part énergétique.

Monsieur le Maire détaille au Conseil les projets pouvant être soumis au titre de ces demandes de subventions qui figurent dans le tableau récapitulatif ci-après :

PROJET	PLAN DE FINANCEMENT			
	COÛT HT DE L'OPERATION	FINANCEMENT		FINANCEUR
<b>Réaménagement intérieur du Marché de Trézette</b>	59 675 €	50%	29 837,50 €	Région AURA - Bonus relance
		30%	17 902,50 €	Etat - DETR
		20%	11 935,00 €	Commune de Pommiers
<b>Mise en accessibilité de la Salle du Conseil</b>	80 764 €	60%	48 458,40 €	Etat - DETR
		40%	32 305,60 €	Commune de Pommiers
<b>Rénovation du local technique</b>	48 879 €	80%	39 103,20 €	Etat - DSIL part énergétique
		20%	9 775,80 €	Commune de Pommiers
<b>Reprise de l'étanchéité de la toiture du Marché de Trézette</b>	26 757 €	50%	13 378,50 €	Région AURA - Bonus relance
		30%	8 027,10 €	Etat - DSIL classique
		20%	5 351,40 €	Commune de Pommiers
<b>Equipement numérique de la Salle du Conseil</b>	3 603 €	80%	2 882,40 €	Etat - DSIL classique
		20%	720,60 €	Commune de Pommiers

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, concernant les projets susmentionnés, d'en approuver le principe, le coût prévisionnel et le plan de financement décrit, de solliciter un financement auprès des organismes et au titre des programmés mentionnés ci-dessus, de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces financements ainsi qu'à signer tous les documents correspondants.

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Jean-Michel Coquard précise que l'Etat rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions constatées l'année précédente sur le territoire communal.

Le Conseil départemental du Rhône est chargé de la répartition de ce produit et définit, à ce titre, un certain nombre d'opérations susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le cadre de la subvention au titre des amendes de police. Sont par exemple concernés les projets suivants : l'étude et la mise en œuvre de plans de circulation, la création de parcs de stationnement, l'aménagement de carrefours ou encore les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Jean-Michel Coquard indique que le projet de mise en sécurité du Chemin de Saint-Trys correspond à ce dernier thème et peut par conséquent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de ce

programme. L'objectif de l'opération est d'installer des chicanes visant à réduire la vitesse de circulation sur cette voie. Le chiffrage et la modélisation de ce projet sont détaillés en séance

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations détaillées ci-dessus, s'engage à faire réaliser les travaux tels qu'énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

---

#### IV – TRAVAUX

➤ **Point sur les travaux en cours**

- **Voirie**

Jean-Michel Coquard précise que de nombreux chantiers ont été réalisés par les agents techniques tels que des campagnes de marquage au sol ou l'aménagement des abords du skate-park. Les membres du Conseil soulignent la qualité du travail réalisé.

○ *Rue de la Mairie*

Jean-Michel Coquard indique qu'une réunion a eu lieu en Mairie ce mardi 06 avril avec les acteurs de la Communauté de communes afin de valider le cahier des charges à destination des entreprises. Les premières ébauches de modélisation graphique sont présentées au Conseil. Les travaux d'assainissement devront être réalisés en amont par le SIGAL, pour un démarrage des travaux de voirie au mois d'août 2021.

○ *Propriété Chesnard*

Monsieur le Maire précise qu'il sera proposé de signer, avec le propriétaire, une convention de mise à disposition d'une bande de terrain le long du chemin du Neyra permettant un accès plus sécurisé aux Gondoins, et notamment au Skate-Park. Le passage devra être aménagé par la suite.

- **Bâtiments**

Jean-Claude Demay indique que des travaux de rénovation sont en cours dans l'ancien bureau de la Secrétaire générale au rez-de-chaussée pour permettre le déménagement du bureau de l'étage qui sera ensuite englobé dans le projet de rénovation et d'agrandissement de la Salle du Conseil. Les travaux sont réalisés par l'agent municipal en charge des bâtiments.

Jean-Claude Demay informe le Conseil qu'il réunira la Commission bâtiments ce lundi 19 avril afin d'examiner les chiffrages prévisionnels reçus pour la rénovation et la mise en conformité de la Salle du Conseil, le réaménagement intérieur du Marché de Trézette ainsi que la rénovation et l'agrandissement du local technique.

## V – URBANISME

### ➤ Contentieux d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil du jugement rendu en première instance par le Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône dans le cadre du contentieux d'urbanisme opposant la Commune et la SCI LES HAUTS DE POMMIERS représentée par Monsieur Florian RIAS. La constitution de partie civile de la Commune a été retenue par le Tribunal qui a prononcé, à l'encontre de la SCI LES HAUTS DE POMMIERS, une obligation de remise en état dans un délai de six mois avec une astreinte de 10 € par jour de retard passé ce délai. La société est par ailleurs condamnée au paiement d'une amende de 1 000 € au bénéfice de la Commune.

### ➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
<b>Quantité</b>	0	10	5	0	14	4	0	0	1	0

## VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ Activité des commissions

#### - Commission urbanisme

Béatrice Pierquin souligne qu'une formation était organisée ce samedi 10 avril par le CAUE concernant le développement et la conduite de projets d'urbanisme. Cette séance inaugurale sera suivie de webinaires qui se dérouleront jusqu'au mois de juin.

Béatrice Pierquin précise que, dans le cadre du développement du Projet Agora, Anne COSTE du CAUE sera rencontrée ce mardi 13 avril pour évoquer les modalités et l'organisation de la participation citoyenne.

Béatrice Pierquin indique que les nouveaux habitants de l'immeuble du « *Projet Mercier* » situé Route de Montclair commenceront à emménager à partir de ce lundi 19 avril.

#### - Commission développement durable et implication citoyenne

Marc Neyra précise que la commission valorisation des déchets de la Communauté de Communes s'est réunie le 29 mars dernier, notamment sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il expose le fonctionnement du système de collecte des déchets et précise que les ordures ménagères représentent un volume de 11 000 tonnes, les emballages légers (conteneurs jaunes) un volume de 1 643 tonnes, le verre un volume de 2 103 tonnes et le papier un volume de 680 tonnes. Avec un montant supérieur à 5 millions d'euros, le budget "Déchets" est le plus important de la Communauté de Communes. Il est financé en grande partie par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, prélevée sur la taxe foncière).

Les enjeux clefs sont la réduction des déchets, la maîtrise des coûts de traitement, l'amélioration de la qualité de la collecte et la redevance incitative.

Quatre groupes de travail seront mis en place pour avancer sur les thèmes suivants :

- Déchetteries,

- Biodéchets (compostage, broyage, etc.),
- Collecte (optimisation et communication),
- Redevances et taxes.

Sur le plan communal, Marc Neyra rappelle les actions que la Commune a développées depuis plus de dix ans avec l'appui d'Abc21 : broyage et recyclage sur place des déchets verts, fabrication d'une centaine de composteurs en bois du Haut-Beaujolais, ateliers de production de produits naturels d'entretien, nettoyage de printemps, démonstrations de tri des déchets, collecte des cartons au local technique, collecte des sapins de Noël, Répare Café ou encore communication dans le Pommiers Infos. Il souligne que l'orientation est donnée vers une économie circulaire incitant à une diminution et une valorisation des déchets. Dans l'immédiat les actions qui seront mises en œuvre ou renforcées sont le soutien à la démarche de broyage des déchets verts, le développement du réflexe de collecte des cartons ou encore la mise en place d'un système de compostage collectif, y compris en lien avec le restaurant scolaire.

### Départ de Lucie Pothrat

- Commission culture

Béatrice Pierquin présente au Conseil le résultat final de la fresque composée de tous les dessins reçus. La réalisation sur site aura lieu les samedi 8 mai, samedi 15 et dimanche 16 mai et samedi 29 mai.

Béatrice Pierquin précise que la Commission culture travaille à l'organisation d'une Fête de la musique sur Pommiers, idéalement le samedi 19 juin, en fonction des possibilités sanitaires. Cet événement pourrait donner lieu à l'octroi d'une subvention départementale destinée à soutenir les projets culturels.

- Commission communication

Dominique Schmitt indique que deux réunions de quartiers étaient prévues le 30 avril et le 7 mai. Compte-tenu du contexte sanitaire, il est proposé de reporter ces réunions à l'automne.

En parallèle, la commission communication et la commission développement durable et implication citoyenne se réuniront le samedi 17 avril pour travailler ensemble à la définition du rôle et des objectifs de ces réunions de quartiers ainsi que sur la façon de les animer.

### ➤ **Activité des structures intercommunales**

- Transfert de la compétence mobilité à la CCBPD

Monsieur le Maire indique que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres. Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date de la délibération du Conseil communautaire avait ainsi été repoussée au 31 mars 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées d'émettre un avis, favorable ou défavorable, concernant cette prise de compétence et la modification des statuts de l'établissement de coopération intercommunal qui en découle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la Communauté de Communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L. 1 231-1 du Code des transports.

---

## VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **Activité des structures intercommunales**

- Notification du montant des aides aux entreprises versées par le Département (COVID 19)

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental du Rhône a accordé le bénéfice de l'aide d'urgence au maintien des services en milieu rural, développée pour pallier les conséquences du COVID-19, aux entreprises suivantes : Eden Beauté Centre de soins esthétiques, Restaurant Le Petit Bourg et Restaurant les Terrasses de Pommiers.

- Notification du montant de l'aide régionale dans le cadre du Bonus Relance

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne Rhône Alpes accorde à la Commune une subvention de 13 378 € pour la rénovation de l'étanchéité de la toiture du Marché de Trézette.

### **Tour de table**

Christine Milot précise que le CMJ a participé à l'opération de nettoyage de printemps. L'un des projets du CMJ est la création d'un parcours de santé en-dessus du skate-park.

Christine Milot indique que le CCAS organisera la Fête des bébés le 29 mai, sous réserve des conditions sanitaires. Les parents seront, pour l'occasion, réunis autour de la plantation d'un arbre fruitier.

François Besson précise que le contrat qui lie actuellement l'EPARI à SFR (Numéricâble) prendra fin à l'horizon 2025. Des négociations sont en cours concernant la suite à donner à cette relation commerciale.

Myriam Rochette précise que, lors de la semaine précédant les vacances scolaires, ont pu être accueillis à l'École les enfants de soignants dès lors que l'un des deux parents au moins est considéré comme personnel prioritaire. Elle indique par ailleurs que la fresque de la cour d'École a été réalisée.

Fabrice Futin précise qu'une rencontre avec le SYDER aura lieu prochainement pour évoquer la reprise de l'éclairage de la Route départementale de Montclair (RD 70).

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 17 mai à 20h30 à la Maison des associations**

**Fin du Conseil : 23h30**